

3. Opérations effectuées

- Vérification technique préalablement à la calibration:
 - Vérification de l'absence de la contamination;
 - Contrôle visuel du bon fonctionnement;
 - Remplacement des 9V batteries (Gammacom);
 - Vérification des batteries mémoires et le remplacement si nécessaire.
- Calibration effectuée par un organisme agréé (SCK/CEN MOL). L'organisme agréé vérifie également la fonctionnement de la pré-alarme et l'alarme.

4. Transport

Les services de secours se chargent du transport des détecteurs vers la firme chargée de la prestation.

Après l'accord de la firme, les dosimètres peuvent être livrer à:

- soit l'adresse principal de la firme à Beringen (adresse susmentionnée)
- soit l'adresse additionnelle à 4987 Chevron – Neuf Moulin, 20.

La firme se charge de l'expédition des détecteurs vers les services de secours concernés.

C. RÉPARATIONS

Les réparations ou remplacements de pièces se déroulent sur base d'une offre de prix.

Les réparations dépassant le montant de € 200,00 par appareil, calibration inclus, ne seront pas effectuées. Il est proposé de déclasser l'appareil.

1. Montants

- Taux horaire du technicien: 89,85 € HTVA – 108,72 € TVAC.
- Batterie mémoire: 4,13 € HTVA /pièce.
